

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

20 février 2024

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET– Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE– Jean-Luc SAUTEL - Eric BOISSIN – Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST- Dominique POUGET TIRION – Corinne LARCHER

Absent non excusé : – Alain CHARTIN

Procurations : - Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Dominique POUGET TIRION à Yannick MARCHAL

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent APPROUVE A L'UNANIMITE

1. **Elargissement Impasse des Plots — Modificatif à la délibération du 25 juillet 2023**

Le Maire fait part au conseil municipal que la délibération n° 2023072503 en date de 25 juillet 2023 relative à l'élargissement de l'Impasse des Plots à Lablachère doit être modifiée.

En effet, en ce qui concerne l'achat du terrain à Monsieur TOURREL il a été omis la parcelle C2135 pour une superficie de 0a25.

D'autre part, la municipalité a acheté l'intégralité de la parcelle C2139 à Madame HEYRAUD et non une section.

Les conditions d'achat restent les mêmes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2. **Choix de l'entreprise qui réalisera la piste vélos (pumptrack)**

Le rapport d'analyse des offres a été réalisé par les services de la CdC Beaume-Drobie qui assurait la maîtrise d'œuvre de ce projet.

L'estimation prévisionnelle était fixée à la somme de 100 000€ HT

Trois entreprises ont déposé une offre :

- COLAS France - Etablissement Le Pouzin - 2 Rue des Lones - 07250 LE POUZIN
- VELOSOLUTIONS - 901 Chemin de la Richarde - 26740 SAUZET
- SAS E2S COMPANY - 279 Rue F. Rabelais - 30290 LAUDUN L'ARDOISE

Il s'agit d'un ouvrage de 3 pistes de vélos sur 1 500m²

L'entreprise VELOSOLUTIONS - 901 Chemin de la Richarde - 26740 SAUZET a obtenu la meilleure note : 60 points sur le critère valeur technique et 39,51 points sur le critère financier, soit un total de 99,51 points.

Cette entreprise a été classée la première, pour un budget de 96 249,90€ HT.

E. Boissin : quel est le plan de financement ?

Le Maire : 50% de l'ANS et 30% de la Région. La Région confirmera officiellement sa participation en mars 2024. Il faudra ajouter également la participation des communes de Beaume-Drobie qui ont accepté de soutenir ce projet

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. **Révision tarifs et services communaux**

Le Maire fait part au conseil municipal de la réflexion de la commission Finances qui s'est réunie le 12 février 2024 afin d'actualiser les différents services et tarifs en vigueur à Lablachère. Certaines prestations n'ont pas été réactualisées depuis 2017 et 2018. Conformément à la proposition de la commission Finances du 12 février 2024, le Maire propose les modificatifs des services et tarifs selon le tableau ci-après :

LOCATION DES SALLES		
Salle d'animation rurale (SAR) (week-end)	170 € (pas de chauffage)	Caution : 500€
Salles polyvalentes (week-end)	140€ + 25€ de chauffage l'hiver	Caution : 300€
Le parc (à côté de la SAR)		Caution : 100€
Table de 8 personnes (0,85 x 2.15m)	3.50€	
Table de 4 personnes (0.80 x 1.80m)	2.00€	Caution : 300€
La chaise	0.50€	
Le banc	1.00€	
Salle polyvalente : une ½ journée : 20€		Caution : 300€
Salle polyvalente : une ½ journée hebdomadaire à l'année : 300€		
Salle d'exposition pour les artistes souhaitant exposer		
1 jour en semaine : 10€	Forfait 3 jours (vendredi, samedi, dimanche) : 30€	
2 jours en semaine : 20€	16 jours (dont 3 week-ends) : 90€	Caution : 300€
9 jours : 60€	23 jours (dont 4 week-ends) : 120€	

PHOTOCOPIES		
Photocopie A4	Noir/blanc 0.35€	Couleur : 0.40€
Photocopie A3	Noir/blanc 0.50€	Couleur : 0.55€

MARCHE droit de place	
Droit de place, par tranche de 3 mètres	4.20€
Abonnement au trimestre les 3 mètres	38.00€
Electricité, droit au branchement	3.00€

OCCUPATION DU DOMAINE Communal	
Trottoir (rue de la République) restaurant l'Estanco	96€
Emplacement du camion outillages (la journée)	50€

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Convention de service Commune de Lablachère/Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale

La commune disposant des moyens humains et matériels permettant l'entretien des espaces verts, propose de faire intervenir les agents communaux au profit de la Perle d'Eau

Une convention de prestation entre la commune de Lablachère et le SMAM-La Perle d'Eau sera mise en place et signée par les 2 parties, et permettra aux agents de la Commune d'assurer l'entretien des espaces verts, d'établir les modalités d'interventions, de définir les responsabilités ainsi que le financement de cette prestation.

Le tarif a été fixé à 35€ de l'heure par agent, y compris matériel léger et carburant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Délibération pour créance éteinte

Lorsqu'il n'y a plus aucun recours de recouvrement, le Trésor Public nous demande d'effacer une dette pour 831,71€ pour insuffisance d'actifs. Cette créance éteinte concerne le budget de l'eau.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il y a actuellement 13,2 équivalents à plein temps

B. Quéré : *Pour les personnes à temps partiel, est-ce que c'est suite à leur demande ?*

Ch. Labalme : *souvent mais cela peut être pour le besoin du poste*

Le Maire : *nous travaillons actuellement à remplacer le poste de secrétaire vacant au 1/1/2024 ; la première idée était de ne pas le remplacer mais devant la complexité des tâches il a été décidé de procéder à une embauche. Nous avons reçu 46 candidatures, 4 ont été retenues ; les candidates vont être reçues en début de semaine prochaine.*

R. Marcy : *combien y a-t-il d'employés ?*

Ch. Labalme : *15 personnes soit 13,2 équivalents plein temps*

A. Mozzatti : *pour une commune comme Lablachère ce n'est pas beaucoup surtout avec la compétence eau et assainissement en plus.*

D. Morselli : *le personnel s'en sort actuellement*

Le Maire : *ce n'est pas un effectif de grand confort, mais en 2026 nous risquons de perdre la compétence eau et assainissement*

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Indemnités des élus

Présentation annuelle du tableau des indemnités des élus

- Recensement

Le recensement est terminé et sera envoyé jeudi à l'Insee. Nous en sommes à 98% des identifiés (1643 logements). Les recenseurs vont sur le terrain pour rechercher les personnes non contactées. Il existe des récalcitrants qui refusent de répondre aux questionnaires concernant le logement alors que la démarche est obligatoire mais ils sont pris en compte tout de même.

M. Carrier : *il y a beaucoup de travail administratif à faire*

R. Halegouet : *Laëtitia a beaucoup aidé*

A. Mozzatti : *je n'ai pas reçu mon code d'accès pour remplir le questionnaire mais je suis recensé*

M. Carrier : *58% de déclarations sont faites par internet ; j'ai trouvé que la déclaration était simple par rapport aux autres années*

Le Maire : *on constate qu'il faut bien choisir les agents recenseur.*

- Fermeture d'un poste à l'école publique

Compte-tenu des effectifs à la rentrée scolaire (144 élèves) l'Académie nous informe le 1^{er} février 2024 de sa volonté de supprimer le 7^{ème} poste de l'école publique. Malgré un courrier d'opposition du Maire (effectifs encore en évolution, investissement de 1 500 000€ en 2017) la suppression a été confirmée le 15 février 2024.

R. Halegouet : *25 élèves partent au collège. Pour information, cette année il y avait une classe de CP de 17 enfants.*

A. Mozzatti : *je pensais que le lotissement du Castelet apporterait de nouvelles inscriptions d'enfants pour l'école mais ce n'est pas le cas.*

Le Maire : *la commune est vieillissante.*

M. Carrier : *Pourquoi l'Académie a pris en compte un effectif au 15/2 alors que toutes les inscriptions ne sont pas encore effectuées*

R. Halegouet : *c'est pour elle une date de référence. Au départ il était prévu de fermer 40 postes en Ardèche mais finalement ce ne sera que 25 postes*

- Cantine et repas à 1 euro

Le Maire fait le point sur la qualité des repas de la cantine scolaire et de l'étude du repas à 1 euro.

R. Halegouet : *j'ai été interpellé par 3 parents d'élèves qui ont constaté des problèmes de qualité à la cantine. Depuis et après intervention, cela s'est amélioré. Il y a eu des problèmes de qualité pendant 2/3 mois à priori cela irait mieux. J'ai rencontré 2 prestataires : à Vallon Pont d'Arc : le repas est à 5,50€ et les menus proposés sont plus adaptés aux collèges et lycées ; PLEINSUD à Largentière : les menus sont moins chers et plus adaptés aux primaires.*

En ce qui concerne la cantine à 1 euro, l'Etat propose de mettre en place un contrat de 3 ans avec les communes afin de proposer des repas à 1€ lui-même s'engageant à hauteur de 3 ou 4€. Joyeuse a adopté ce système depuis décembre. Cela ne paraît pas faisable en établissant 3 ou 4 critères basés sur le coefficient familial.

Le Maire : l'Etat s'est engagé sur 3 ans mais au-delà ? Les parents devront nous fournir les documents permettant de calculer les coefficients, on sait que par pudeur c'est parfois difficile pour eux de nous les fournir.

M. Carrier : à quel moment appliquerait-on ce système ? Il faut savoir que la mise en place nécessite un aménagement informatique et un investissement important pour l'agent chargé de la cantine

R. Halegouet : à la rentrée 2024

T. Berrès : en France le prix moyen de la cantine est à 7,50€ on est loin de ce tarif

Le Maire : Nous étudions la possibilité du repas à 1 euro et nous tiendrons le conseil informé de l'évolution de ce dossier.

- Audit EAU et Assainissement

M. Carrier : nous avons reçu le compte rendu et la notification du contrôle mandaté par l'Agence de l'Eau concernant les redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte domestique pour les années 2021 et 2022.

La notification est de 635 € pour ces deux années contrôlées.

Pour info, la régie de l'eau communale a versé à l'Agence de l'Eau 60 587€ pour l'année 2021 et 56 867€ pour l'année 2022.

Cette notification représente pour les deux années contrôlées : 0.54%

Autres remarques : la Régie de l'eau communale devra se mettre en conformité suivant le CGCT (code général des collectivités territoriales) et facturer l'eau à la commune des consommations des bâtiments communaux (école, mairie, stade, cimetière...)

L'Agence de l'Eau nous demande aussi de nous mettre en conformité pour les personnes disposant d'un forage à usage domestique issu des sources autre que le réseau de distribution d'eau potable. Les forages à titre domestique doivent être déclarés en mairie.

Ces mises en conformité amèneront des redevances collectées supplémentaires pour l'Agence de l'eau.

Enfin, je précise que les services de la Préfecture sont venus vérifier la réalité des travaux d'eau de l'Estrade pour lesquels une subvention DETR avait été versée.

Le Maire : Les conclusions de l'audit sont très satisfaisantes.

- Panneaux de signalisation routière au sol

Afin de faire ralentir les automobilistes, JL Sautel avait suggéré de mettre une signalisation au sol. Un panneau coûte 350€. Il en faudrait 4 ou 5. On n'a pas enterré l'idée de Jean-Luc mais on y réfléchit.

Thierry Berrès : Lorsqu'il y aura la voix douce il y aura des marquages au sol.

- Antenne FREE

FREE nous informe qu'il a ciblé l'église St Julien pour mettre des antennes relais pour la 3 ou 4G.

Je l'ai informé qu'il y avait déjà Orange dans cet édifice. Le représentant argumente qu'il y a encore 3 endroits possibles : deux à la Raze le troisième à la Basilique Notre Dame.

Il nous a bien fait comprendre que si l'on refusait il irait démarcher le privé. Dans le domaine des télécommunications la commune n'est pas libre de la décision de refus, seul l'Etat est compétent. Il est suggéré une installation à la Raze ou sur un mat du stade. Une antenne sur la Basilique nécessite l'accord de l'Evêché.

Il y a consensus du Conseil pour proposer la Raze et particulièrement un des mats d'éclairage du stade.

R. Halegouet : ce qui dérangerait le moins ce serait au stade, cela éviterait d'aller chez les privés ou de monter des antennes de très grandes hauteurs.

Le Maire : je transmets la réponse du Conseil municipal.

- Photovoltaïques

A la réunion publique du 19 janvier 2024 organisée à Lablachère, A. Roche a informé avoir été contacté par un concepteur de panneaux photovoltaïques à Fontmerdouze.

La démarche est toujours la même : le bureau d'étude prospecte sur place, contacte éventuellement les propriétaires puis demande à la Mairie à quel zonage appartiennent les parcelles.

Un bureau d'étude a en effet demandé dernièrement la situation au Plan Local d'Urbanisme intercommunale d'une dizaine de parcelles à cet endroit (environ 12 000m²).

Y. Marchal : je suis très inquiet sur l'éventualité d'un projet photovoltaïque à cet endroit.

T. Berrès : le fait de ne pas avoir inscrit ces zones dans les zones d'accélération va être un frein supplémentaire et de plus il faut tenir compte des associations environnementales et des agriculteurs.

Le Maire : restons très vigilants de toute façon nous seront contactés en cas de projet photovoltaïque à cet endroit mais je ne me fais pas trop de souci sur la position du conseil à cet égard.

- Baptême parking route de Planzolles

Martine a eu l'idée de baptiser ce nouveau parking. Un message a été envoyé au conseil mais peu de réponses. Deux propositions reçues : *Le parking de l'Auzon*

Le quartier s'appelle la Grande Vigne

- Eclairage public

Le Maire vient de recevoir un courrier SDE07 annonçant les travaux de modernisation de l'éclairage public en 2024. Il remercie Daniel Morselli délégué au SDE07 qui a soutenu ce projet auprès de cette instance.

- **Eglise ST Julien**

Le bureau d'étude BETEBAT à Aubenas est venu sur place le 31 janvier 2024 afin de rechercher la cause des fissures constatées sur la partie gauche de l'église. Il nous a fait parvenir un devis de maîtrise d'œuvre jusque l'avant-projet définitif pour un montant de 17 463€. Le Maire précise que les témoins mis en place ont bougé de 0,5mm en 6 mois.

Tour de table

Martine CARRIER : prépare les budgets qui devront être votés à la mi-avril.

Roger HALEGOUET : S.O. (sans observation)

Daniel MORSELLI : cette semaine nous avons reçu Julien Lorient et M. Charrère des services du Département au sujet de la restauration du parking route de Planzolles ; les travaux pourraient commencer en avril. Il faudra faire voter un avenant pour inclure 70 000€ dans le marché à accord-cadre signé avec l'entreprise LAUPIE.

Le 28/2/2024 on fera le tour de la commune pour l'entretien des revêtements routiers. Une commission sera réunie mi-mars.

Lysiane FREMON : un logement (n°3) se libère le 31/3/24 au 142 place de la République. Il y a quelques travaux à faire et il pourra être loué à compter du 1/5/2024

Thierry BERRES : S.O.

Nicole DJIANN : le Bulletin Municipal n° 16 est en cours il sera distribué première quinzaine d'avril. L'imprimeur ayant un gros dossier a traité courant mars, ce serait bien que les articles prévus pour le 8/3, dernier délai, me soient adressés plus rapidement afin que le BM ne prenne pas de retard. J'ai déjà reçu quelques articles.

Yannick MARCHAL : réunion sur les photovoltaïques le 24/2/24 à la Grand Font à Joyeuse pour la constitution du collectif. Un projet photovoltaïque à Fontmerdouze est inquiétant compte-tenu de la qualité de ce site, des zones humides qui s'y trouvent mais aussi pour le pâturage et les circuits de randonnée.

Brigitte QUERE : S.O.

Jean-Luc SAUTEL : dans le cadre du PCS, je suis allé à la caserne des pompiers ; la communication avec la commune ne se ferait pas de manière satisfaisante. La commune devrait organiser une réunion avec le nouveau commandant notamment pour régler les problèmes de bouches à incendie.

Le Maire : il y a toujours eu de très bons rapports avec les pompiers, on a toujours été présents et on a accédé à leurs demandes notamment pour l'accès à la caserne. Je suis très surpris que le nouveau chef de centre puisse se plaindre d'un manque de communication avec la mairie, je suis même outré. Cet officier ne m'a pas rendu visite mais je vais le contacter afin de tirer au clair cette histoire et lever toute ambiguïté.

Il y a effectivement des problèmes avec les bouches à incendie car certaines n'ont pas la pression réglementaire

JL SAUTEL : j'ai peut-être mal interprété ses propos

Eric BOISSIN : S.O.

Régine MARCY : le terrain qui appartient à la commune à côté des poubelles pourrait être transformé en petit parking en terre car c'est dangereux actuellement (départ de randonnées et voitures stationnées).

D. Morselli : les employés sont allés sur place et ont constaté la présence de bouches à clé, d'un hydrant et d'une canalisation rendant problématique des travaux à cet endroit.

Le Maire : il était prévu également un passage pour piétons afin de faire ralentir la circulation. Néanmoins il faut savoir que rien ne peut se faire sans le Département puisque nous sommes ici sur une voie départementale.

Je propose de revoir le problème avec Monsieur Morselli, mais si l'ancien Maire qui habite à cet endroit n'a pas réalisé ces travaux en son temps c'est peut-être parce que ceux-ci sont problématiques.

Albert MOZZATTI : dans l'ancienne mairie il y a 2 bouts de trottoirs qui seraient à refaire car très inconfortables pour les usagers de l'ADMR. Nous vous remercions pour l'accès qui a été créé pour les handicapés

Danièle REYNAUD : mise à jour du PCS avec Jean-Luc Sautel qui souligne que Danièle fait un travail de titan pour constituer et mettre à jour le fichier des personnes âgées, vulnérables ou sans moyens de locomotion.

La séance est levée à 21h50

Jean Pierre LAPORTE
Maire



Nicole DJIANN
Secrétaire de séance